

Règlement de la Montbéli'hard

Les différents parcours :

Enfants :

- Parcours 3-5 ans
- Parcours 6-10 ans

Adultes :

- Parcours 2 Km (Solo ou équipe)
- Parcours 4 Km (Solo ou équipe)
- Parcours 6 Km (Solo ou équipe)

Définition d'équipe :

Une équipe est composée d'un capitaine et de 4 autres coéquipiers minimum.

Tarifs :

Enfants :

- Parcours 3-5 ans: 5.00 Euros
- Parcours 6-10 ans: 5.00 Euros

Adultes :

- Parcours 2 Km
Solo : 7.00 Euros Equipe : 6.00 Euros/ participants
- Parcours 4 Km
Solo : 12.00 Euros Equipe : 10.00 Euros/ participants
- Parcours 6 Km
Solo : 15.00 Euros Equipe : 13.00 Euros/ participants

Inscription :

Les inscriptions se font via :

- Internet sur www.montbeli-hard.com

- En remplissant le formulaire d'inscription et en le renvoyant ainsi que le règlement à l'ASCAP ou à l'Axone (jusqu'au vendredi 19 octobre à 12h)

-Au Décathlon de Montbéliard le vendredi 19 octobre de 14h00 à 19h00 et/ou le samedi 20 Octobre (9h -12h).

Retrait des dossards :

Vendredi 19 Octobre de 14h à 19h et samedi 20 octobre de 9h à 12h, au magasin Décathlon de Montbéliard.

Samedi 20 octobre à partir de 13h00 sur place à l'Axone de Montbéliard.
Pour le retrait, munissez-vous d'une pièce d'identité.

Parcours :

Le parcours est situé dans l'enceinte de l'Axone. En fonction de l'épreuve choisie, le participant parcourra 1,2 ou 3 fois le circuit. Les participants « affronteront » une vingtaine d'obstacles.
En cas d'incident ou de conditions météo défavorable l'organisateur se réserve le droit de neutraliser un ou plusieurs obstacles. Des barrières et des rubalises délimitent les zones visiteurs de la zone de course.

Documents à fournir :

La course n'étant pas chronométrée la participation à l'épreuve ne requiert pas de certificat médical aux participants. En revanche pour les mineurs de plus de 10 ans et s'inscrivant à la course adulte, une autorisation parentale est demandée (Cf. site internet).

Dossards :

Tous les participants doivent courir avec leur dossard, il est interdit de participer à la course sans dossard. Attention de bien prévoir le matériel nécessaire pour l'accrocher (épingle à nourrice).

Les spectateurs :

La course est ouverte au public. Le parcours est délimité par des barrières et rubalises. Les spectateurs doivent respecter l'aire de course.

Droit à l'image :

Par sa participation, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser ou faire utiliser son nom, son image dans le cadre de la Montbéli'hard en vue de toute exploitation.

Responsabilités du participant et assistance médicale :

Le participant est le seul responsable de ses actes lors de la course, et engage son entière et unique responsabilité en cas d'accident pouvant se produire sur ce dernier y compris lors de franchissement d'obstacles. Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques sur toute la distance du parcours quelle que soit la distance choisie. Chaque participant reconnaît que ce type d'épreuve peut l'exposer à un certain nombre de risques, et en particulier à des blessures de type corporelles et accepte ces risques en déchargeant les organisateurs. Ainsi, ces risques incombent aux participants et non aux organisateurs. Chaque participant reconnaît que la Montbéli'hard, course à obstacles, requiert un entraînement minimum et qu'il doit être apte médicalement pour y participer.
Des secouristes seront sur le parcours ainsi qu'un poste de secours fixe sur la zone de course. A chaque obstacle, des organisateurs et/ou des bénévoles seront présents.

Déguisement :

Le déguisement est fortement conseillé pour la Montbéli'hard ! Attention tout de même à ce que le

costume ne mette pas en danger le participant ou autrui pendant la course. L'organisateur peut intervenir pour neutraliser un participant qu'il estimerait se mettre en danger ou autrui. Le déguisement ne doit pas porter atteinte à l'ordre public et doit avoir ni caractère religieux et diffamatoire.

Ravitaillements :

A l'arrivée, l'organisation offre le ravitaillement à chaque participant.

Annulation :

Les droits d'inscription restent acquis en cas de désistement, pas de remboursement.